

Convocation du Conseil Municipal

Le Maire du VAL-d'AJOL a l'honneur de donner avis en exécution de l'article L.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, que le Conseil Municipal se réunira au lieu habituel de ses séances, le 28 Novembre 2012 à 20 heures 30, pour délibérer sur différentes questions rentrant dans ses attributions.

Le 19 Novembre 2012

Le Maire,

Jean RICHARD

◇ ◇ ◇

Séance du 28 Novembre 2012

L'an deux mille douze, le vingt-huit novembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sur convocation légale et sous la présidence de Monsieur Jean RICHARD, Maire.

Etaient présents : tous les membres du Conseil Municipal, à l'exception de Mesdames Claudine BAUDIN, Isabelle JACQUOT, Stéphanie BURTON, excusées. Madame Monique GUERRIER et Monsieur Malik KETTAB, absents.

Conformément à l'article L.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à l'élection d'un secrétaire de séance, pris au sein du Conseil. Madame Marie-Françoise PETITJEAN ayant obtenu la majorité, a été désignée pour remplir ces fonctions.

◇ ◇ ◇

OBJET : Approbation du compte rendu de la séance précédente

085/2012

Le compte rendu de la séance du 18 Octobre 2012 est approuvé à l'unanimité.



Urbanisme

N°2.3

OBJET : Compte rendu des décisions prises par le Maire suite aux délégations de pouvoir qui lui ont été confiées

086/2012

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée :

Dans le cadre des délégations de pouvoir que vous m'avez confiées, j'ai été amené à :

➤ Renoncer à l'exercice du droit de préemption sur les déclarations d'intention d'aliéner concernant les immeubles cadastrés :

➤ section AC n° 56 et 183 sis 22 Rue de Plombières en nature de local commercial appartenant aux consorts BOLMONT.

➤ section BL n° 34, 35, 36, 37, 38, 281 et 283 sis Avenue de Franche Comté appartenant à Monsieur et Madame Claude BERTOLINA.

➤ section AB n° 679 sis 6 Rue de la Côte d'Agrial en nature de maison et appartenant à M. Pascal ULUER.

➤ section AB n° 305 sis 11 Rue de la Brasserie en nature de maison et appartenant aux consorts MANGENG.

➤ section BL n° 256, 346 et 40 sis 30 Avenue de Franche Comté en nature de bâtiment et appartenant aux consorts CHANTERANNE.

- Vendre le véhicule 4 x 4 SANTANA à Monsieur Joël GROSJEAN pour le prix de 150 €.

L'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales m'oblige à vous en rendre compte.

Le Conseil Municipal en prend acte.



OBJET : Modifications de crédits

087/2012

Sur la proposition de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

➤ Décide de modifier comme suit les crédits des budgets de l'exercice en cours.

BUDGET PRINCIPALFonctionnement Dépenses

Article 64131-211	Rémunérations personnel non titulaire	+ 10 000,00 €
Article 64131-422	Rémunérations personnel non titulaire	+ 5 000,00 €
Article 73925-01	Fonds de péréquation des recettes fiscales	+ 5 011,00 €
Chapitre 023	Virement à la section d'investissement	+ 29 666,00 €

Fonctionnement Recettes

Article 6419-01	Remboursement sur rémunérations du personnel	+ 15 000,00 €
Article 7325-01	Fonds de péréquation des recettes fiscales	+ 17 860,00 €
Article 7788-01	Produits exceptionnels divers	+ 16 817,00 €

Investissement Dépenses

Article 2182-810	Matériel de transport	+ 78 000,00 €
Article 2041642-811	Subventions d'équipement versées Bâtiments et installations	- 48 334,00 €

Investissement Recettes

Chapitre 021	Virement de la section de fonctionnement	+ 29 666,00 €
--------------	--	---------------

SERVICE DE L'EAUInvestissement Recettes

Article 131	Subventions d'équipement Op. 107 Sécurisation du plateau	- 48 334,00 €
Article 1641	Emprunts	+ 48 334,00 €

◇ ◇ ◇

OBJET : Attribution de l'indemnité de Conseil au Comptable Public

088/2012

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée :

L'article 97 de la loi 82/213 du 2 mars 1982 et le décret 82/979 du 19 novembre 1982 précise les conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée au Comptable du Trésor chargé des fonctions de Receveur des communes et établissements publics locaux.

Conformément à l'arrêté précité, une nouvelle délibération doit être prise lors du changement de comptable.

Je vous invite à décider d'allouer cette indemnité à Monsieur Sylvain GEORGES.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

➤ Décide d'attribuer au taux maximum l'indemnité de Conseil à Monsieur Sylvain GEORGES, Comptable Public, responsable de la Trésorerie de Plombières-les-Bains.



Décisions budgétaires

N° 7.1

OBJET : Admission en non valeur de titres de recettes

089/2012

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée,

Monsieur le Trésorier m'a fait savoir qu'il ne lui a pas été possible de procéder au recouvrement des titres de recettes suivants :

- Titre 2006 T - 9 0000 4000 5899 Monsieur GONZALES Francisco pour un montant de	137,67 €
- Titre 2003 T - 9 0001 800134 15899 Madame PODEVIN Blandine pour un montant de	32,45 €
- Titre 2004 T - 9 0000 800 138 15899 Madame PODEVIN Blandine pour un montant de	233,90 €
- Titre 2005 T - 9 0003 100144 15899 Madame PODEVIN Blandine pour un montant de	120,20 €

Je vous invite à décider la mise en non valeur de l'ensemble de ces titres de recettes.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

➤ Décide la mise en valeur des titres de recettes précités.

Toutefois, certains conseillers municipaux suggèrent que, lorsqu'il s'agit de personnes socialement en difficulté, leur situation soit examinée par le Centre Communal d'Action Sociale en vue d'une aide financière éventuelle.



OBJET : Report des cours du lundi 18 février 2013

090/2012

Le Conseil Municipal,

Considérant :

- les difficultés d'acheminement des élèves à l'école,
- le risque d'un fort taux d'absentéisme,
- les risques encourus en matière de sécurité des enfants,

Le jour de la foire aux andouilles,

Sur la proposition de Madame la Directrice de l'Ecole Primaire Publique, en accord avec Monsieur le Principal du Collège Fleurot d'Hérival,

- Décide le report des cours du lundi 18 février 2013 au mercredi 20 février 2013.

**OBJET** : Octroi d'une subvention au Comité de Foire et d'Animation

091/2012

Sur la proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Décide d'allouer une subvention de 2 130 € (deux mille cent trente euros) au Comité de Foire et d'Animation du Val-d'Ajol pour le financement des animations d'été de l'année 2012.

**OBJET** : Passation d'une convention avec un cabinet en vue d'une mission d'audit et de recherche d'économies financières et budgétaires

092/2012

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée :

Le Cabinet F2E-2A CONSULTING m'a proposé de réaliser un certain nombre de diagnostics, recherches d'économies et optimisation des ressources fiscales.

Dans un premier temps, je vous propose de faire réaliser par ce cabinet une recherche d'économies sur la taxe foncière du patrimoine de la Commune.

En conséquence, je vous invite à m'autoriser à signer la convention à intervenir avec ce cabinet.

Cette convention prévoit notamment une rémunération dont le montant sera égal à 50 % HT des dégrèvements obtenus.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'exception de Madame Marie-Thérèse CHRIST et Monsieur Vincent POTAUFEUX qui votent contre et Madame Annie MAUFFREY et Monsieur Philippe DAVAL qui s'abstiennent,

➤ Autorise Monsieur le Maire à signer la convention précitée avec le Cabinet F2E-2A CONSULTING.



Actes relatifs au droit d'occupation ou d'utilisation des sols

N° 2.2

OBJET : Passation d'une convention de mise à disposition des services de l'Etat pour l'instruction des demandes de permis et de déclarations préalables relatives à l'occupation du sol

093/2012

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée :

En application de l'article L.422-8 du Code de l'Urbanisme, le Maire d'une Commune peut disposer gratuitement des services déconcentrés de l'Etat pour l'étude technique de celles des demandes de permis ou des déclarations préalables qui lui paraissent justifier l'assistance technique de ces services.

Dans ce cadre, je vous invite à bien vouloir m'autoriser à signer une convention avec les services de l'Etat en vue de l'instruction :

- des permis de construire
- des permis de démolir
- des permis d'aménager
- des certificats d'urbanisme opérationnels
- des déclarations préalables

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

➤ Autorise Monsieur le Maire à signer la convention précitée.



OBJET : Modification du tableau des effectifs

094/2012

Suite au décès de l'agent titulaire du grade d'Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe et en vue d'assurer son remplacement,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

➤ Décide de transformer le poste d'Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe existant à temps complet en poste d'Adjoint Technique de 2^{ème} classe à temps complet.

**OBJET : Recensement de la population : Création d'un emploi de coordonnateur communal**

095/2012

Vu le décret n° 2003-485 du 5 Juin 2003 modifié relatif au recensement de la population,

Vu le décret n° 2003-561 du 23 Juin 2003 fixant l'année du recensement de la population dans chaque Commune, soit du 17 janvier 2013 au 16 février 2013 dans la Commune du Val-d'Ajol,

Considérant que pour assurer le bon déroulement de la collecte, il importe de nommer un coordonnateur de l'opération de recensement, personne chargée de l'encadrement des agents recenseurs, du suivi en continu de la collecte et étant l'interlocuteur privilégié de l'INSEE pendant la campagne de recensement.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

➤ Décide de créer, pour la période du 03.12.2012 au 15.12.2012 et du 07.01.2013 au 22.02.2013, un poste de coordonnateur communal qui sera pourvu par un agent non titulaire aux conditions suivantes :

- Motif de recrutement : recensement de la population

- Niveau de rémunération : 1^{er} échelon du grade d'Adjoint Administratif 2^{ème} classe, indice brut : 297, indice majoré : 308

- Durée hebdomadaire : 17 h 30 du 03.12.2012 au 15.12.2012
et 35 h 00 du 07.01.2013 au 22.02.2013



INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES :

1/ Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Conseil Général a alloué une subvention de 53 890 € à la Commune pour la construction d'une Maison de Santé.

2/ Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Justine GLEY lui a adressé des remerciements pour l'aide au permis de conduire qui lui a été attribuée.

Madame Nicole LEDRAPPIER et Madame Nadine FLEUROT, Conseillères Municipales, remercient également le Conseil Municipal pour l'aide versée à leurs enfants.

3/ Monsieur Philippe DAVAL signale une panne d'éclairage publique à Larrière et rappelle les problèmes de circulation aux abords de l'école publique.

4/ Monsieur Dominique HENRY fait part de son inquiétude pour les finances de la Commune suite au projet d'aménagement des rythmes scolaires.

Le Maire,

Jean RICHARD